

Adhésion AEAF - Exercice 2018-2019 - 36 €

(Période du 1er Septembre 2018 au 31 Août 2019)

Ce document doit **Obligatoirement être joint au paiement** adressé au Trésorier AEAF
Luc DELAGE - 8 Bd de la république - 95210 Saint-Gratien - France

Dans le cas d'un virement depuis l'étranger il peut être envoyé par mail à : luc.delage@neuf.fr

A renseigner en LETTRES MAJUSCULES

NOM de l'artiste :

PRENOM :

PSEUDO : **N° AEAF**

Adresse Mail

Mode de Règlement : **CHEQUE** à l'ordre de : AEAF

VIREMENT (IBAN : FR76 1751 5000 9208 0021 8970 118)

Si le règlement est effectué par une autre personne merci de préciser :

NOM :

PRENOM :

RAPPELS : L'adhésion à l'AEAF ouvre droit à l'utilisation du site AEAF (conditions définies dans les statuts) et à l'inscription dans tous les salons organisés par l'AEAF (voir conditions particulières définies dans les règlements spécifiques de chaque salon)

Le **renouvellement** des adhésions se fait à partir du mois de **Septembre**